

## NOTE DE SERVICE

N° 02-078-B-P3 du 19 juillet 2002

NOR : BUD R 02 00078 J

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

OPPOSITION À PAIEMENT DE CHÈQUES SUR LE TRÉSOR

### ANALYSE

Application des dispositions de l'instruction n° 73-133-B-P3 du 2 octobre 1973

Date d'application : 17/07/2002

### MOTS-CLÉS

DÉPENSE ; CHÈQUE TRÉSOR ; OPPOSITION

### DOCUMENTS À ANNOTER

Note de service n° 02-057-B-P3 du 30 mai 2002

### DOCUMENTS À ABROGER

Néant

### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	TGCST	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGE	TOM	CSOM	PGA	BA	RF
T												

### DIFFUSION

GT 69

*DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE*

*7<sup>ème</sup> Sous-direction - Bureau 7C*

## DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE N° 237

NUMERO Opposition	SERVICE émetteur	COMPTABLE assignataire	NUMERO de chèque	OBSERVATIONS
335	Trésorerie des Abymes-Gosier	Trésorier-Payeur Général de la GUADELOUPE	1566405	1 lettre-chèque, en blanc, perdue
336	Trésorerie Générale de la région Rhône- Alpes et du département du Rhône	Trésorier-Payeur Général du RHÔNE	0796001 à 0796002	2 lettres-chèques, en blanc, perdues

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LA SOUS-DIRECTRICE CHARGÉE DE LA 7<sup>ème</sup> SOUS DIRECTION

FABIENNE DUFAY